



**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY  
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SESSION 2022**

Les concours externe et interne d'accès au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ont été organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

**I - CALENDRIER ET CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS**

A - Calendrier

<b>Période d'inscription</b>	Du 5 octobre au 18 novembre 2021
<b>Période de retrait des dossiers</b>	Du 5 octobre au 10 novembre 2021
<b>Date limite de retour des dossiers</b>	Le 18 novembre 2021
<b>Epreuve écrite d'admissibilité</b>	Le 10 mars 2022
<b>Réunion de jury d'admissibilité</b>	Le 10 mai 2022
<b>Epreuve orale d'admission</b>	Les 3, 9 et 10 juin 2022
<b>Réunion de jury d'admission</b>	Le 10 juin 2022 (à l'issue des entretiens)

B - Nombre de postes

Le nombre total de postes mis aux concours est fixé à **40** répartis comme suit :

	<b>Nombre de postes</b>
<b>Concours externe</b>	<b>24</b>
<b>Concours interne</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>40</b>

C - Conditions d'accès

Le **concours externe** est ouvert, pour **40 % au moins** des postes mis aux concours aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme

équivalente, en application des dispositions du chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007. Sont toutefois dispensés de la condition de diplômes les mères et les pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports.

Le **concours interne** est ouvert, pour **40 % au plus** des postes mis aux concours, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Les candidats doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

## II - CANDIDATS

### A - Inscription et admission à concourir

323 candidats se sont préinscrits à ces concours entre le 5 octobre et le 10 novembre 2021.

Sur les 189 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription, tous remplissaient les conditions requises pour être admis à concourir.

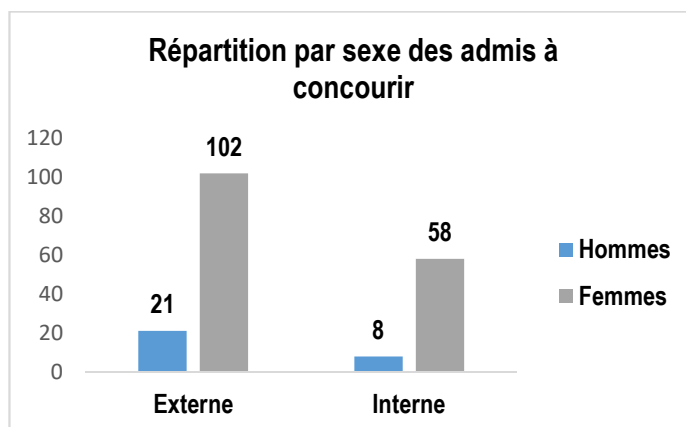
**189 candidats ont ainsi été admis à concourir**, selon la répartition suivante, et convoqués aux épreuves écrites d'admissibilité organisées le 10 mars 2022.

Concours externe	Concours interne
<b>123</b>	<b>66</b>

### B - Origine géographique

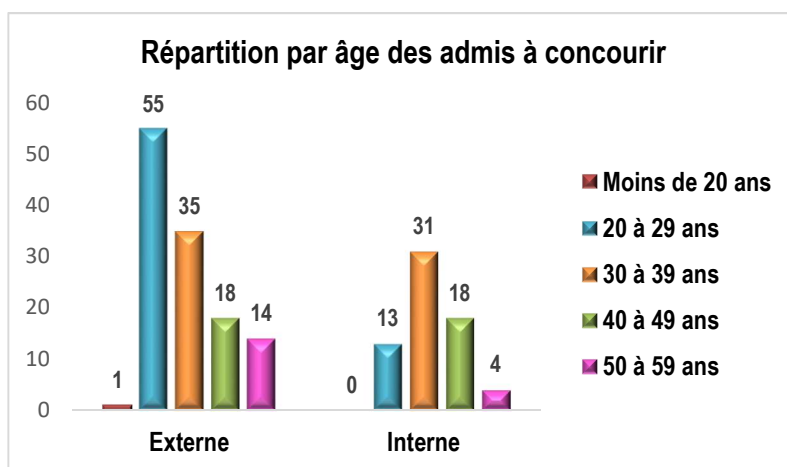
Département	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Aisne	2	185 soit 98 % des convoqués domiciliés dans la région Hauts de France
Nord	0	
Oise	1	
Pas-de-Calais	5	
Somme	177	
<b>Départements hors région Hauts de France</b>	4	4 soit 2 % des convoqués domiciliés hors région Hauts de France

### C - Répartition hommes-femmes



On peut noter la représentation majoritaire des femmes dans ce concours (85 %).

## D - Tranches d'âge



L'âge moyen des admis à concourir est de 35 ans.

## III - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

### A - Nature des épreuves

L'article 3 du décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixe la nature des épreuves d'admissibilité des concours pour le recrutement des Adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe.

Les intitulés réglementaires des épreuves écrites d'admissibilité du **concours externe** et du **concours interne** sont les suivants :

« Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une épreuve écrite de français comportant :

- . à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- . des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire  
(Durée : une heure trente, coefficient 3)

2° L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.  
(Durée : une heure, coefficient 3). »

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de gestion de la Somme.

Conformément à la réglementation :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.
- Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, fait l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

### B - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 10 mars 2022 dans l'Espace Hortillonnages à MEGACITE à Amiens (80) et au Centre de Gestion de la Somme pour les 3 candidats en situation de handicap ayant demandé à bénéficier d'un aménagement d'épreuve.

Sur les 189 candidats admis à concourir, **157 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d'absentéisme de 16,93 %, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
<b>Concours externe</b>	123	100	18,70 %
<b>Concours interne</b>	66	57	13,64 %
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>157</b>	<b>16,93 %</b>

#### C - Notation des épreuves écrites

4 intervenants ont participé à la double correction des épreuves écrites, dont les résultats sont les suivants :

*Epreuve de français :*

Concours	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
<b>Externe</b>	<b>100</b>	<b>12,43</b>	<b>17,75</b>	<b>5,50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Interne</b>	<b>57</b>	<b>12,75</b>	<b>18,00</b>	<b>5,50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

*Epreuve de tableau numérique :*

Concours	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0 (copies blanches ou considérées comme telles)	Nombre de notes éliminatoires
<b>Externe</b>	<b>100</b>	<b>7,67</b>	<b>19,75</b>	<b>1,25</b>	<b>1</b>	<b>34</b>
<b>Interne</b>	<b>57</b>	<b>8,78</b>	<b>20,00</b>	<b>0,50</b>	<b>0</b>	<b>13</b>

#### D - Admissibilité des candidats

La réunion du jury d'admissibilité s'est déroulée le 10 mai 2022.

Après examen des résultats des épreuves écrites et après en avoir délibéré, le jury décide :

- de fixer les seuils d'admissibilité au concours externe et au concours interne à 10,00/20,
- de déclarer admissible un total de 80 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE	
Seuil	Nombre de candidats admissibles	Seuil	Nombre de candidats admissibles
<b>10,00/20</b>	<b>46</b>	<b>10,00/20</b>	<b>34</b>

## **IV - EPREUVES D'ADMISSION**

### **A - Nature des épreuves**

Les libellés réglementaires des épreuves d'admission du concours externe et du concours interne sont les suivants :

« Les épreuves d'admission comprennent :

- 1° Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions ; pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (Durée : quinze minutes ; coefficient 3).
- 2° Une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (Durée : quinze minutes ; coefficient 1).
- 3° Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :
  - a) Une épreuve écrite de langue vivante étrangère (Durée : une heure ; coefficient 1). Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.
  - b) Une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants :
    - a) Notions générales de droit public,
    - b) Notions générales de droit de la famille,
    - c) Notions générales de finances publiques.(Durée : quinze minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1). »

Les notes de cadrage de ces épreuves sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion de la Somme.

Les dispositions du décret 2021-572 du 10 mai 2021 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, s'appliquant aux concours en cours ou ouverts au plus tard le 31 octobre 2021, l'épreuve facultative était suspendue pour les concours externe et interne d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de la session 2022.

**En conséquence, pour cette session, les candidats n'ont pas eu la possibilité de choisir d'épreuve facultative lors de leur inscription à ces concours.**

Conformément à la réglementation :

- Toute note inférieure à 5 sur 20 à chacune des épreuves d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

## B - Déroulement

L'épreuve d'entretien et l'épreuve de bureautique se sont déroulées sur 3 jours au Centre de gestion de la Somme à Amiens, les vendredi 3, jeudi 9 et vendredi 10 juin 2022. Sur les 80 candidats convoqués, 77 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 3,75 %.

EPREUVE	EXTERNE		INTERNE	
	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents
Entretien	46	44	34	33
Bureautique	46	44	34	33
Pourcentage d'absentéisme	4,35 %		2,94 %	

## C - Notation des épreuves d'admission

Les résultats de ces épreuves sont les suivants :

- *Epreuve d'entretien :*

	Nombre de candidats auditionnés	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes éliminatoires
Concours externe	44	10,07	19,50	3,00	9
Concours interne	33	12,47	19,50	2,00	2
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>				<b>11</b>

- *Epreuve de bureautique :*

	Nombre de candidats auditionnés	Moyenne générale de l'épreuve / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20	Nombre de notes éliminatoires
Concours externe	44	10,56	20,00	5,00	0
Concours interne	33	9,67	16,50	5,00	0
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>				<b>0</b>

## D - Admission des candidats

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours les listes d'admission au concours externe et au concours interne.

La réunion du jury d'admission s'est déroulée le 10 juin 2022. Après examen des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, et après en avoir délibéré, le jury décide :

- o de fixer les seuils d'admission aux concours externe et interne respectivement à 11,23/20 et 12,53/20,

- de déclarer admis un total de 40 candidats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

<b>CONCOURS EXTERNE</b>		<b>CONCOURS INTERNE</b>	
Seuil	Nombre de candidats admis	Seuil	Nombre de candidats admis
<b>11,23/20</b>	<b>24</b>	<b>12,53/20</b>	<b>16</b>

Soit un total de 40 candidats admis

Amiens, le 4 décembre 2023